

**RÉPONSE DE MONSIEUR YANNICK SIMON,
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CŒUR DU VAR**

**CONCERNANT LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES
RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA
GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
CŒUR DU VAR**

Pôle Valorisation des déchets
Dossier suivi par **Aude LAROCHE**
Réf. :2021/AL/438
Lettre RAR n° 2C 096 538 6489 2

Monsieur Nacer MEDDAH
Président de la Chambre Régionale des Comptes
17 rue de Pomègues
13290 MARSEILLE Cedex 08

Le Luc, le 08 octobre 2021



Objet : contrôle des comptes et de la gestion du pôle valorisation des déchets

Monsieur le Président,

J'ai bien réceptionné votre rapport d'observations définitives en date du 13 septembre 2021 quant au contrôle des comptes et de la gestion du pôle valorisation des déchets de la Communauté de Communes Cœur du Var.

A la lecture de ce document, il en ressort que la gestion du service est saine et est financièrement équilibrée.

Suite à votre rapport d'observations provisoires en date du 23 mars 2021, je vous ai transmis mes remarques et commentaires par courrier du 18 mai 2021. Même si quelques observations ont bien été prises en compte dans le rapport définitif, je constate néanmoins que la plupart n'ont pas été retranscrites.

Je vous joins donc à ce courrier un récapitulatif de mes observations à annexer au rapport définitif.

Je souhaite également vous rappeler la politique dans laquelle s'inscrit l'action de la collectivité en matière de gestion de ses déchets ménagers.

Cœur du Var a souhaité très tôt mettre fin à une gestion court-termiste, en s'engageant activement dans une dynamique du zéro déchet centrée autour de l'économie circulaire. Ainsi Cœur du Var a été lauréat successivement de deux appels à projets, en 2015 « zéro déchet - zéro gaspillage » et en 2019 « économie circulaire ». En 2020, Cœur du Var a réussi à obtenir le label économie circulaire, décerné à seulement 16 lauréats à l'échelle nationale.

Les services de Cœur du Var travaillent en transversalité sur des thématiques entrant en résonance, ce qui permet à la collectivité de proposer un service public optimisé et une gestion de proximité de ses déchets.

La politique de Cœur du Var tournée vers la prévention et la sensibilisation pour réduire ses déchets et notamment ceux enfouis, passe par une construction des actions sur le long terme.

Ce travail, engagé depuis de nombreuses années, permet d'atteindre des résultats très encourageants. En 10 ans, la production de déchets enfouis par habitant a diminué de 34%, soit 135 kg : elle est passée de **399 kg/hab** en 2010 à **264 kg/hab** en 2020. Cette production est très inférieure à celle enregistrée dans la région Sud Provence Alpes Côtes d'Azur avec ses **385 kg/hab/an**.

Depuis 2010, ce sont ainsi plus **41 900 tonnes** de déchets qui ont été **détournées de l'enfouissement**, soit **4.8 millions de coût évité**. Il s'agit d'une réussite tant environnementale qu'économique.

Concernant les produits recyclables, 4 160 tonnes ont été également collectées et triées sur le centre de tri du Muy avec une augmentation de plus de 78% par rapport à 2010.

- 1 282 tonnes de verre, soit 29 kg/habitant/an (+40 % par rapport à 2010) ;
- 2 878 tonnes d'emballages et de papiers, soit 66 kg/hab/an, plaçant Cœur du Var en tête avec des performances largement supérieures à celles du Var (47), de la région SUD (37) mais aussi de la France (48).

Concernant les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), 27 538 tonnes ont été collectées sur le territoire Cœur du Var en 2019, soit **629 kg/hab/an**. Cette production reste bien inférieure à celle de la région Sud avec ses **725 kg/hab/an**

Par rapport à 2010, les DMA ont diminué de 9% et leur taux de valorisation atteint désormais les 56% (avec le flux inertes).

).

La dynamique volontariste dans laquelle s'est engagé Cœur du Var, centrée autour de sa politique du zéro déchet et de l'économie circulaire, permet aujourd'hui de tendre vers les objectifs fixés par la loi de transition énergétique et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

Je vous remercie de joindre au rapport définitif mon courrier accompagné des observations formulées.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président
Yannick SIMON
Maire de Cabasse





OBSERVATIONS DE CŒUR DU VAR SUR LE RAPPORT DEFINITIF DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

La collecte des ordures ménagères et du Multi (papier / emballages) en porte à porte et points de regroupement s'effectue en régie depuis le 1^{er} janvier 2011. Seuls les points d'apport volontaire (Multi / verre) ont continué d'être collectés par un prestataire privé (Pizzorno) jusqu'en novembre 2019 avant de rejoindre le giron de la régie. Concernant l'organisation des collectes en régie, Cœur du Var réaffirme que le fini parti a bien été supprimé le 10 juin 2019.

Les tonnages de déchets ménagers et assimilés ont fortement diminué depuis 2010 (- 6%). La performance de 648 kg/hab/an en 2019 reste très en dessous des moyennes régionale (737) et départementale (771).

Par ailleurs, l'augmentation des déchets recyclables s'est bien traduite par une très forte diminution des tonnages des ordures ménagères résiduelles. En 2010, la performance de Cœur du Var était de 399 kg/hab/an, en 2019 cette performance a chuté de 34% en atteignant 262 kg/hab/an.

L'adhésion de Cœur du Var au SIVED-NG le 01/01/2017 fait suite à un long processus engagé dès 2013 avec les collectivités voisines du centre Var pour faire aboutir le projet TECHNOVAR dont l'objectif est de **créer une véritable filière alternative à un tout enfouissement**. Cette unité de tri Valorisation Matière et Energie (TVME) est une installation de type industriel dont le process permettra de trier les déchets selon leur nature pour une valorisation matière et une production d'énergie. En fin de processus, les déchets non valorisables seront enfouis sur l'ISDND de Ginasservis. Cœur du Var grâce à son adhésion au SIVED-NG pourra gérer en totale autonomie ses OMr à l'échéance 2026.

Cœur du Var s'est aussi engagé dans le programme zéro déchet – zéro gaspillage. La collectivité s'est volontairement fixée un objectif très ambitieux de diminuer de - 20% en 3 ans ses ordures ménagères résiduelles. Mission quasi accomplie avec une baisse significative à l'issue du programme de – 16.8% ! Cœur du Var se place ainsi en tête de peloton des intercommunalités de la Région avec une performance de 262 kg/hab/an contre 385 kg/hab/an pour la région Sud et 419 pour le Var.

Concernant les refus de tri, une nouvelle fois Cœur du Var s'est fixé un objectif très ambitieux : atteindre seulement 5% de refus. C'est un travail de longue haleine mais qui commence seulement à produire ses effets avec l'obtention d'un taux de 15.8% en 2020 contre 21% en 2019.

Les refus sur Cœur du Var restent toutefois dans les moyennes constatées du centre de tri du Muy comprises entre 9% et 26%. Cœur du Var a fait le choix de faciliter le geste de tri des habitants au risque d'avoir un peu plus de refus : bacs sans opercule, tri de tous les papiers et des emballages. En dépit de ces refus, le tri des produits recyclables sur Cœur du Var reste très en dessus des moyennes nationales et régionales : 67kg/hab/an pour Cœur du Var contre 37 pour la région Sud et 48 pour la France. La balance entre les quantités de produits recyclés et les refus reste largement positive. Par ailleurs les refus de tri ne sont pas tous enfouis mais valorisés énergétiquement sur l'UVE de Toulon : en 2016 par exemple ce sont 180 tonnes valorisées énergétiquement contre 154 tonnes en enfouissement.

Sur la question de la tarification incitative, en 2016 une étude avait été menée, mais les élus avaient choisi de reporter la mise en place de ce type de tarification compte tenu du montant des investissements à prévoir (2 567 k€) dans un délai limité mais aussi de la problématique des dépôts sauvages que cela soulevait. Conscient que la mise en place d'une tarification incitative est bien souvent un levier puissant pour réduire les déchets résiduels, les élus de Cœur du Var ont décidé de mener une étude sur les actions innovantes incitatives envisageables pour Cœur du Var. Cette étude a été lancée en mars 2021. L'objectif est d'étudier la possibilité de récompenser les pratiques vertueuses de gestion des déchets de ses usagers sans toutefois recourir à la tarification incitative telle qu'elle est aujourd'hui définie dans les textes. Cette étude doit définir quel serait le meilleur schéma de collecte associé à un système de gratification innovant des citoyens engagés et permettant à la fois :

- D'inciter les habitants et entreprises à s'engager plus avant dans le tri et la prévention, avec des résultats tangibles sur la diminution de la quantité globale de déchets et l'augmentation du recyclage et de la valorisation ;
- De réduire les coûts de collecte et traitement pour dégager les marges financières nécessaires à l'accompagnement sur la prévention ;
- De ne pas bouleverser les équilibres sociaux en place et sécuriser le budget en limitant les investissements lourds.

Concernant le tri des biodéchets, celui-ci est une des priorités affichées par Cœur du Var avec le déploiement du compostage individuel (13% des foyers équipés fin 2019), la création de point de compostage partagé (25 points équipés fin 2019). Le SIVED-NG a par ailleurs mené une étude sur le tri des biodéchets en 2020. A partir des conclusions de cette étude, Cœur du Var s'est fixé une feuille de route pour les années 2021-2024, adoptée en bureau communautaire du 9/02/2021. Le programme arrêté est le suivant :

- Equiper toutes les cantines scolaires avec des composteurs en établissement
- Vérifier que tous les « gros producteurs » de déchets fermentescibles respectent la réglementation
- Accompagner les professionnels dans le compostage de leurs déchets
- Développer les composteurs partagés en centre-ville et/ou résidence
- Renforcer la vente/don de composteurs individuels
- Poursuivre la distribution des poulaillers
- Mettre en place une collecte de biodéchets dans certains secteurs spécifiques

S'agissant du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), celui-ci a été présenté et approuvé au conseil communautaire le 24 octobre 2017. Le PLPDMA de Cœur du Var est décliné en 74 indicateurs :

- 52 indicateurs chiffrés
- 14 indicateurs de réalisation (oui/non)
- 3 indicateurs d'évolution (augmentation/baisse)
- 3 indicateurs de dates (objectif de mise en place)
- 1 indicateur de satisfaction (+, ++, +++) qualité du service
- 1 indicateur texte, type de communication (journal interco, réseaux sociaux...)

A noter donc que plus 90% des indicateurs utilisés dans le PLPDMA sont des indicateurs chiffrés ou des indicateurs liés à la réalisation pas d'une action. Ce sont donc des indicateurs fiables et précis, qui plus est n'ont fait l'objet d'aucune observation de la Région et de l'Ademe.

Enfin, concernant l'augmentation des coûts, plusieurs éléments sont à prendre en compte :

- Des coûts de marchés notamment sur le tri des produits recyclables qui ont très fortement augmenté (+9% entre 2018 et 2019) ;
- Un transfert des déchets ménagers depuis 2018 dans des centres d'enfouissement des Bouches-du-Rhône et des Alpes-de-Haute-Provence ;
- Une mise aux normes des équipements (déchèteries, aire de lavage ...)
- Un effondrement des rachats matière

Avec l'adhésion au SIVED-NG, certes les coûts de traitement ont augmenté notamment pour financer les équipements communs : mise aux normes de l'ISDND de Ginasservis et réalisation des études de TECHNOVAR. Cœur du Var, tout comme le SIVED, investit pour l'avenir afin que le territoire soit autonome dans la gestion de ses déchets à l'horizon 2026 et soit en capacité de maîtriser ses coûts de traitement dans le futur.